

## « Musiques en démocratie : acteurs, institutions, pratiques, discours »

Colloque international organisé à la Philharmonie de Paris les 5, 6 et 7 novembre 2015,

en partenariat avec l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (le Centre de Recherche sur les Arts et le Langage et le Centre Georg Simmel), la Philharmonie de Paris, le Centre Marc Bloch (Berlin), le Palazzetto Bru Zane (Venise), et le Center for World Music (Hildesheim).

Ce colloque international propose d'ouvrir un forum de discussion sur les conceptions et mobilisations de la musique au sein des sociétés démocratiques.

Les analyses des rapports entre musique et politique se sont jusqu'à présent majoritairement concentrées sur les régimes monarchiques, autoritaires et totalitaires, en postulant bien souvent que la liaison de la musique à la politique serait nécessairement dangereuse et problématique. On s'est de ce fait intéressé principalement aux formes possibles d'instrumentalisation et de fonctionnalisation de la musique, s'empêchant d'interroger le régime de l'autonomie, ses présupposés comme son fonctionnement réel. À l'inverse, des études portant sur le rôle de la musique dans des mouvements sociaux, identitaires ou politiques ont pu parfois tendre à idéaliser ses fonctions de résistance ou de libération, sans toujours appréhender dans leur complexité les liens entre les pratiques musicales et les conceptions plurielles du vivre-ensemble dans une société démocratique.

Ce colloque entend donc placer au centre de l'attention les relations entre les vies musicales et politiques au sein de sociétés démocratiques en analysant l'articulation entre les pratiques musicales, les discours et savoirs des experts, les actions menées par différentes instances (État, collectivités régionales ou locales, associations...) et les processus d'institutionnalisation qu'elles engendrent. Dans une perspective à la fois historique et anthropologique, on s'intéressera à la manière dont les musiques ont été intégrées à des réflexions, programmes et actions visant à l'organisation d'une société démocratique. Comment expliquer que la musique soit si souvent invoquée quand il s'agit de réfléchir à l'avènement d'une société plus juste et plus égalitaire ? Quels postulats et intentions sous-tendent la désignation de la musique comme « bien commun » ? Comment les divers experts (chercheurs, professeurs, membres de collectivités ou d'associations militantes) impliqués dans les processus de légitimation justifient-ils l'intervention de l'État et des collectivités dans les diverses sphères de l'activité musicale (création, transmission, éducation, construction de lieux de musique) ? Par le biais de ces questionnements, ce seront aussi les définitions changeantes de ce que l'on nomme « la culture », « l'art » et « le peuple », les modalités de construction de nouvelles légitimités ainsi que leur contestation qui seront au cœur de nos discussions. Réfléchir aux pratiques musicales rapportées au concept de « démocratie » permet et implique tout à la fois une ouverture et une pluralité des approches théoriques et méthodologiques. Si le concept de démocratie suscite spontanément une forme d'adhésion, il ne faut pas oublier l'extrême diversité des usages que l'on en a fait et que l'on continue d'en faire, ni la multiplicité des formes de démocratie ainsi que l'historicité des systèmes démocratiques.

La période étudiée s'étendra des premiers développements d'une pensée « démocratique » de la musique (à la charnière des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) à l'époque actuelle, afin d'interroger les continuités et ruptures intervenues au cours du temps dans la manière de considérer l'objet musical comme un « bien commun ». L'objectif du colloque est de fournir une vision dans la longue durée de ces questionnements. Sur le plan synchronique, le colloque vise une comparaison entre divers pays et aires culturelles, en mettant au premier plan les cas de la France et de l'Allemagne sans toutefois s'y limiter .

Les communications pourront s'intégrer dans un ou plusieurs des axes thématiques suivants, à considérer en lien avec la problématique annoncée :

1- Politiques culturelles et éducatives en matière de musique : histoire et fonctionnement d'instances étatiques chargées des questions musicales, parcours d'acteurs ou de groupes d'acteurs, processus d'institutionnalisation, relations entre les diverses instances de l'État et de la société civile impliquées dans ces processus ;

2- Histoire des concepts forgés pour penser la musique en contexte démocratique, procédures d'expertise et processus de délibération (mobilisant les concepts de démocratisation, de centralisation, d'autonomie, de représentativité, de diversité culturelle, etc.), constructions de hiérarchies musicales, émergence de nouvelles catégorisations ;

3- Conceptions de la société et du politique sous-jacentes aux pratiques musicales, hiérarchies et structuration des activités musicales, controverses autour de la culture légitime, mouvements contestataires et leur institutionnalisation (*Soziokultur*, éducation populaire, etc.) ;

4- Construction de lieux de musique et organisation d'événements musicaux dans des sociétés démocratiques (salles de concert, festivals, conservatoires, radio), symboliques liées à leur conception architecturale ou à leur inscription dans des territoires particuliers, débats et controverses autour du financement ou de la mission sociale de ces lieux et événements ;

5- Publics imaginés et réels, représentation des publics (élite / mainstream, masse, audience...), savoirs et outils de connaissance sur les populations (statistiques, études produites par des experts ou cabinets d'expertise), pratiques et contextes d'écoute et de réception.

En rassemblant des contributions s'intéressant à diverses constellations historiques et géographiques envisagées selon diverses entrées (discours, acteurs, institutions, pratiques), ce colloque souhaite présenter un premier état des lieux des recherches sur les mobilisations de la musique en démocratie. Nous ferons place à des approches issues de disciplines variées : histoire, musicologie, sociologie, sciences politiques, anthropologie, ethnologie, etc.

Les langues du colloque seront le français, l'allemand et l'anglais.

Les propositions de communications (2000 caractères) assorties d'un curriculum vitae (500 caractères) sont à envoyer jusqu'au 15 mai à l'adresse suivante :

[musikdemokratie@gmail.com](mailto:musikdemokratie@gmail.com)

<https://musiquedemocratie.wordpress.com/>

Les réponses seront communiquées dans le courant du mois de juin.

**Comité scientifique:**

Philip Bohlman, Esteban Buch, Annegret Fauser, Wolfgang Fuhrmann, Antoine Hennion, Denis Laborde, Karine Le Bail, Julio Mendivil, Olivier Roueff, Patrice Veit, Raimund Vogels, Sarah Zalfen, Hansjakob Ziemer

**Comité d'organisation:**

Talia Bachir-Loopuyt (Université Jean Monnet Saint-Étienne), Etienne Jardin (Palazzetto Bru Zane Venise), Christina Kaps (Humboldt-Universität zu Berlin), Elsa Rieu (École des Hautes Études en Sciences Sociales Paris), Lena van der Hoven (Max-Planck-Institut für Bildungsforschung)